

**Ministère de la Région de Bruxelles-  
Capitale**  
**A.A.T.L. – D.U.**  
**Monsieur François TIMMERMANS**  
**Fonctionnaire délégué**  
C.C.N. - Rue du Progrès, 80 / bte 1

**B – 1035 BRUXELLES**

Bruxelles, le

V/Réf : 73H/03  
N/Réf : AVL/KD/BXL-2.1780/s.354  
Annexe : /

Monsieur le Fonctionnaire délégué,

Objet : BRUXELLES. Rue de l'Hôpital, 31-35.  
Renouvellement de la façade d'un bâtiment de bureaux.

En réponse à votre lettre du 10 septembre 2004, en référence, reçue le 16 septembre, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que, en sa séance du 22 septembre 2004, et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a formulé les remarques suivantes.

La demande porte sur le rhabillage des façades d'un immeuble de bureaux situé dans la zone de protection d'une maison sise 29, rue de l'Hôpital. Le projet prévoit notamment le remplacement des châssis par des châssis et vitrages VEC (verre extérieur collé) et la réalisation d'allèges en bardage aluminium. Il prévoit également le placement de pare-soleils continus en aluminium pour la façade sud. La CRMS regrette ce type de modifications sur des immeubles hauts car il apparaît à l'usage que de telles mises en œuvre souffrent d'un vieillissement prématuré, nonobstant leur coût élevé. Elle estime que ce type d'interventions ne contribue ni à la mise en valeur de l'immeuble classé situé à proximité immédiate, ni à l'embellissement de la ville, alors même que le maintien des anciennes tours du Pentagone bruxellois suscite actuellement de nombreuses discussions.

La CRMS préconise, dès lors, le maintien d'un maximum de surfaces minérales possible pour l'immeuble en question.

Veillez agréer, Monsieur le Fonctionnaire délégué, l'expression de nos meilleurs sentiments.

A. VAN LOO  
Secrétaire  
C.C. : Ville de Bruxelles.

J. DEGRYSE  
Président